

Le système commercial multilatéral que représente le GATT est le fondement de notre politique commerciale. L'Étude de la politique commerciale mentionnait le vif intérêt qu'a le Canada à renforcer ce système. Voilà notre grande priorité en matière commerciale. Cette position se reflète bien sûr dans l'appui qu'accorde le Canada à une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, tant au sein du GATT que lors des discussions de la Commission quadrilatérale, où je rencontre mes homologues des États-Unis, de la CE et du Japon.

Je crois aussi qu'il pourrait fort bien être possible d'intégrer les résultats de nos négociations avec les États-Unis à de futures négociations commerciales multilatérales. Les concessions échangées avec les États-Unis au plan bilatéral pourraient être étendues, sur une base de réciprocité, à d'autres partenaires commerciaux dans le contexte d'une négociation plus vaste sous l'égide du GATT. Les arrangements conclus avec les États-Unis pourraient effectivement servir de modèles d'instruments multilatéraux.

Il ne semble que naturel que le Canada étudie des moyens d'améliorer son accès (et de réduire sa vulnérabilité) sur le marché de loin le plus important pour les produits canadiens. Mais cette initiative ne devrait pas être déformée de façon à la présenter comme constituant maintenant une insistance exclusive sur les États-Unis ou comme un changement radical d'orientation.